©Fabrice Lépissier

La Lettre du Syndicat

Janvier 2017

EDITO

©Fabrice Lépissier

Le 24 octobre 2016 les partenaires concernés par le projet Interc'Eau ont présenté à une très nombreuse assistance l'intérêt de chacun pour cette réalisation exceptionnelle. En effet, ce projet réunissant plusieurs syndicats mais couvrant tout un territoire est unique en France.

Au nom de tous les élus du SIAEP, le Président, Laurent VANDENDRIESSCHE, s'en est réjouit à travers son discours.

Laurent VANDENDRIESSCHE
Président du SIAEP
de Vielmur Saint Paul

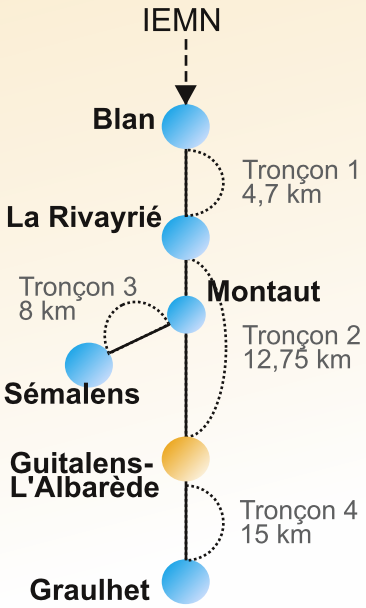

Projet Interc'Eau du Sud-ouest tarnais

Soucieux de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de notre territoire et de mettre un terme au captage local, les élus se sont penchés sur diverses solutions depuis de nombreuses années.

Dans les années 2008/2010, Michel MAUREL, Président de la structure rencontre les différents partenaires et fait valider à l'ensemble des élus du territoire concerné le partenariat avec l'Institution des Eaux de la Montagne Noire.

Devant le coût élevé du projet, son successeur Denis BARBERA, accepte la mutualisation de cette conduite avec le Syndicat du Pas du Sant, Sémalens et d'autres territoires voisins. L'Institution des Eaux de la Montagne Noire et le Département du Tarn ont validé ce projet original qui pouvait couvrir une bonne partie du Département du Tarn.

Restait à convaincre les partenaires et à financer l'opération. Entre temps, la ville de Graulhet qui connait aussi les mêmes problèmes a souhaité faire partie de ce projet.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Département du Tarn ont validé cette proposition et ont décidé d'apporter un soutien financier important (60 % du montant total du projet).

Etudes, tracé, choix des matériaux, conventions avec les propriétaires ont occupé ces deux dernières années avec, bien entendu, les demandes d'autorisation administratives (Drac, Direccte, ARS, etc.)

Et enfin, cet été les travaux pouvaient commencer. Les travaux vont durer 6 mois avec notamment la traversée spectaculaire sous l'Agout ; 40 Km de réseau seront créés pour une dépense globale de 13,5 millions d'euros.

Si tout se passe bien, à la fin du 1er trimestre 2017 l'eau de la Montagne Noire approvisionnera une bonne partie de notre Syndicat.

Questions au Collectif des Usagers de l'Eau Potable

M. Laurent HAURET-CLOS et Mme Michèle ETIENNE pour le Collectif des Usagers de l'Eau

L'eau de la Montagne Noire arrive enfin, qu'elle est votre réaction ?

Depuis plusieurs décennies, nombreux sont les habitants du territoire qui attendaient l'eau de la Montagne Noire. Nous sommes donc heureux que leur souhait ait été entendu et qu'enfin, le raccordement se réalise, projet que nous avons revendiqué et soutenu. Connaissant les raisons et entraves de tous ordres qui, à plusieurs reprises, ont empêché ce projet, nous saluons la volonté et le courage politique qu'il a fallu pour aboutir aujourd'hui.
Ce projet Interc'Eau, mutualisé entre plusieurs syndicats, sécurise, pour l'avenir, la distribution et la gestion de l'eau potable en service public, pour une partie de notre territoire.

Quelles attentes avez-vous pour le futur ?

Pour le futur proche, l'approvisionnement en eau de la Montagne noire engendre de fait, l'arrêt du pompage dans les nappes. Quelle est l'échéance de l'arrêt effectif ? Malgré l'arrêt du pompage, nous demandons la préservation des nappes superficielles et souterraines et donc, que l'espace du périmètre de captage ne soit pas constructible.
Il en va de notre responsabilité pour les générations futures qui auront peut-être besoin, un jour,de recourir à cette eau.

Les réunions du Comité syndical sont publiques.
Vous pouvez y assister, en tant qu'auditeur, comme pour les conseils municipaux.
Cette question de l'eau potable nous concerne tous.

Les Travaux d'amélioration de notre réseau en 2016

FIAC
Entreprise THOUY : réhabilitation de 621 m/l de réseau - Chemin des Lacs

GUITALENS L'ALBAREDE
Entreprise BOUSQUET BTP : réhabilitation de 370 m/l de réseau - Place de l'Eglise

ST PAUL CAP DE JOUX
Entreprise ROSSI Frères : réhabilitation du refoulement (623 m/l) et création d'une conduite de distribution Av. du Relai (500 m/l)

PUYCALVEL et FIAC
Entreprise SCOPELEC-ITESO : mise en sécurité de l'accès aux réservoirs

SERVIES
Entreprise Etandex : réhabilitation du cuvelage du réservoir

Travaux en régie : réhabilitation de 1100 m/l de réseau + remplacement de 600 compteurs

Malgré la qualité de nos eaux, le plan vigipirate nous contraint à chlorer l'eau

Fini les oublis ou retards de paiements, optez pour le prélèvement automatique à l'échéance ! Le montant de vos factures sera débité automatiquement sur votre compte à la date indiquée sur la facture.

QUELQUES CHIFFRES

Nombre d'abonnés : 4311

Rendement du réseau : 81%

Taux de conformité des prélèvements eau : 100%

Source: RPQS 2015

Loi Warsmann :

Règlementation en cas de surconsommation due à une fuite après compteur

La loi "Warsmann" du 17/05/2011 et son décret d'application du 24/09/2012 permettent, sous conditions, le plafonnement des factures d'eau au double de la consommation habituelle de l'abonné.

Ainsi lorsque le service d'eau potable constate une augmentation anormale du volume d'eau consommé susceptible d'être causée par la fuite d'une canalisation privative, il en informe l'abonné. L'information doit préciser les démarches à effectuer pour bénéficier du dispositif prévu par la loi.

Il appartient ensuite à l'abonné du service d'eau de prouver que la consommation anormale est due à une fuite après compteur, dont il a fait effectuer la réparation par un professionnel.

Pour en savoir plus sur la loi Warsmann vous pouvez consulter les articles L2224-12-4, R2224-20-1 et R2224-19-2 du CGCT.

Le SIAEP n'est pas partenaire et ne vend pas de contrats d'assurance pour les fuites après compteur.

• *Vous rencontrez des difficultés pour régler votre facture d'eau ?*

RAPPEL:
le paiement des factures doit impérativement s'effectuer à la Trésorerie de St-Paul-Cap-de-Joux et non au SIAEP

Si vous rencontrez des difficultés financières importantes n'hésitez pas à contacter la Trésorerie rapidement afin de trouver des solutions adaptées à votre situation.

Contact: Trésorerie de St Paul Cap de Joux - 10 place du Foirail - 81220 Saint Paul Cap de Joux.
Tél: 05.63.70.60.30

Horaires et jours d'ouverture : Lundi - Mardi - Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

• *Bénéficier d'une aide au paiement de sa facture d'eau auprès du FSL*

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Département est un dispositif d'action sociale qui constitue un outil destiné à faciliter l'insertion des familles et personnes en difficulté. Il permet d'obtenir des aides financières à l'accès, au maintien, à l'énergie et à l'eau ou un accompagnement social lié au Logement.

Comment faire une demande FSL ?
Elle est établie obligatoirement par un travailleur social qui vous accompagnera dans vos démarches et évaluera votre situation.

Où s'adresser ?
- Pour les communes de Jonquières et Puycalvel : Maison du Département de Graulhet, 48-50 avenue Gambetta, 81300 GRAULHET. Tél. 05.63.42.82.60
- Pour les autres communes : Maison du Département de Puylaurens, 53 avenue de Castres, 81700 PUYLAURENS. Tél. 05.63.37.68.10

SIAEP de Vielmur Saint-Paul - 4, Chemin de Varagnes - 81220 GUITALENS-L'ALBAREDE
siaep.vielmur2@wanadoo.fr Tél. 05.63.74.34.15 Fax. 05.63.74.39.60
Dépannage 24H/24H : 06.82.66.27.01